

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DU CDEO

Le CDEO organise un concours photo sur le thème « Le métier d'éleveur »

Un jury choisira les plus belles photos dont les auteurs recevront des chèques cadeau de 50€, 30 € et 20 €

Les photos sont à envoyer à info@cdeo64.fr

Date limite de dépôt : 30 novembre 2026

La participation à ce concours est réservée aux photographes amateurs.

Toutes les photos doivent être des œuvres originales SANS AUCUN FILTRE, prises par les participants. Aucun tiers ne peut posséder ou contrôler les éléments contenus dans la photo, et la photo ne doit pas porter atteinte à la marque déposée, au droit d'auteur, aux droits moraux, aux droits intellectuels ou aux droits à la vie privée d'une entité ou d'une personne.

- Les photos doivent être envoyées par mail à info@cdeo64.fr.
Les candidatures ne seront acceptées que si les photos sont transmises à cette adresse mail. Les candidatures non soumises via le canal approprié seront supprimées.
- Le mail de candidature devra comporter la ou les photos et les coordonnées de l'auteur (nom, adresse, téléphone, mail)
- La photo doit être dans son état d'origine et ne peut être modifiée d'aucune façon (pas de filtres), y compris, mais sans s'y limiter, la suppression, l'ajout, l'inversion ou la déformation de sujets dans le cadre.
- Les candidatures seront jugées par le CDEO. Toutes les décisions sont définitives. Le CDEO se réserve le droit de disqualifier toute candidature jugée inappropriée ou non conforme aux règles du concours.
- En participant au concours, les participants acceptent que les photos soumises puissent être utilisées par le CDEO à des fins de communication. Elles porteront donc la mention des crédits photos (nom de l'auteur de la photo)
- Les candidatures ne seront pas acceptées une fois le délai expiré.
- Le gagnant sera contacté via l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription. Si aucune réponse n'est reçue après 3 jours ouvrables, un nouveau gagnant sera sélectionné et le gagnant précédent perdra tous ses droits sur le prix.
- Le prix sera envoyé au gagnant par voie postale.
- Les prix sont : 1^{er} lot : chèque cadeau de 50 €
2^{ème} lot : chèque cadeau : 30 €
3^{ème} lot : chèque cadeau : 20 €
- Les contrevenants seront exclus du concours, déçus de tout prix et interdits de participer à de futurs concours.
- Le concours est nul là où la loi l'interdit ou le restreint.